

Les anciens MOBILES du 8^e bataillon de Roubaix-Tourcoing, les amis et connaissances de la famille MONNIER-BOUQUET, qui par insinuation n'ont pas reçu de lettre de félicité du décès de Monsieur Edouard-Joseph MONNIER, chevalier de la Légion d'Honneur, membre du Conseil municipal, ancien commandant du 8^e bataillon des mobiles du Nord, décédé à Tourcoing, le 23 mai 1877, à l'âge de 53 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le samedi 29 courant, à 10 heures 1/2 du matin, en l'église de Saint-Christophe, à l'arcade, L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Château, n° 18, à Tourcoing. 43888-859

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITU. — Imprimerie Alfred Robouze. — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien.)

Cour d'assises du Nord

Audience du jeudi 24 mai 1877
Présidence de M. Hibon.
(De notre correspondant particulier)

1^{re} affaire. — Inculpé. — Dans la nuit du 19 au 20 mars, un incendie éclata à Lille, rue d'Aboukir, dans un appartement habité par Marie Vanaverbeke, femme Debarau, séparée de son mari depuis 2 mois. L'opinion publique n'a pas à accuser Marie Vanaverbeke. Cette femme était absente depuis 2 jours, mais avant son départ, elle avait fait porter son mobilier assuré chez son frère. Elle était absente, étant allée en Belgique au jour de l'incendie. Étant arrivée, elle nia tout d'abord, puis vint à l'autour de l'incendie. Dans la suite, elle prétendit que jamais elle n'avait voulu, disant que ne sachant pas le français, on avait donné à ses paroles un sens qu'elle n'avait pas. Toutefois, on se rappelle ses menaces à l'adresse de son propriétaire et des voisins qui la méprisaient à cause de sa conduite scandaleuse.

Reconnue coupable avec circonstances atténuantes, l'accusée est condamnée à 7 ans de travaux forcés.
Ministère public : M. Maillier.
Défenseur, M^e Dhooche.
2^e affaire. — Faute en écritures de commerce. L'accusé Achille Lecoq, âgé de 47 ans, est employé de commerce, il habite Arras. En 1871, il était à Lille caissier-comptable chez M. Genin; il fut chassé de la maison de ce dernier à cause de sa mauvaise conduite. En 1876, M. Genin constata que sur une somme de 3,000 fr. qu'il avait placée dans son bureau, 1,000 fr. avaient été enlevés; la serrure du meuble avait été brisée. Au moment où M. Genin fit son inventaire, il constata qu'une nouvelle somme de 2,000 fr. avait encore disparu. Lecoq, cette fois, fut soupçonné, il était retourné à Arras. Il recut alors la visite de M. Genin qui le força à avouer son crime. Indulgent, ce dernier avait consenti à laisser Lecoq opérer successivement un remboursement des sommes volées, mais ne le voyant plus il porta plainte. C'est la troisième fois qu'il comparait sur les bancs de la cour d'assises.
Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, l'accusé est condamné à 5 ans de réclusion.
Ministère public : M^e Morillot.
Défenseur, M^e Boitellet barreau de Lille.

3^e affaire. — Incendie. — Le 21 avril dernier, un incendie éclata à Lille, rue Masséna, n° 3, dans le magasin des époux Florin, marchands de dentelles. Prévenus, les gendarmes arrivèrent et parvinrent aussitôt à éteindre l'incendie. Un rayon de marchandises avait été brûlé en entier. Dans un tiroir, se trouvait une bouteille de benzine répandue sur des factures en blanc; on en avait fait autant sur deux registres placés sur un pupitre.
Il était impossible d'attribuer cet incendie à un accident; aussi les accusés ne tardèrent-ils pas à passer à des aveux complets. La femme Florin déclara que se voyant à l'aide d'une ruine complète, craignant que son mari qu'elle avait condamné pour banqueroute simple, ne fut de nouveau arrêté, elle résolut d'incendier sa maison. Mais n'osant elle-même accomplir le crime, elle s'en ouvrit à la fille Brodin sa servante, qui sur ses instances, consentit à commettre l'action elle-même.
C'est dans la soirée du 25, que la femme Florin donna à sa servante ses dernières instructions, puis elle se retira avec ses enfants emportant dans un coffre la police d'assurance de son magasin, et des papiers qu'elle voulait conserver. La fille Brodin reconnut que cette déclaration était exacte. Il y avait dans le magasin pour 5,000 fr. de marchandises, et l'assurance portait sur 16,000 fr. C'est pour toucher cette somme que la femme Florin a commis le crime pour lequel elle comparait aujourd'hui devant la cour d'assises.
La femme Florin venait d'être mère pour la troisième fois au moment où ces faits se passaient. Les témoins assignés par la défense disent qu'après ses couches, elle donnait souvent des signes d'éprouvante. Ils sont persuadés que c'est dans un accès de démence qu'elle a commis cet acte qui ne pouvait lui servir en aucune façon à sortir de ses embarras d'argent.
Déclarés non coupables, les deux accusés sont acquittés.
Ministère public : M^e Morillot.
Défenseurs, M^e Hattu et Férot.

Belgique

Anvers, 24 mai. — Un violent incendie a détruit ce matin la fabrique de chapeaux Bouckler, rue des Récollets. Les débris cheminés de l'usine ont tombé sur les bâtiments, qui se sont écroulés. Fabrique, marchandises, habitation, tout a été détruit. Les pompes à vapeur ont manœuvré toute la journée. Personne de tué.

Faits Divers

Ce n'est pas le village de La Sallette, comme on l'avait télégraphié, mais un hameau en dépendant, le Bas-Saint-Julien, qui a été incendié. Ce hameau était composé de 32 bâtiments. En moins d'une heure, 24 bâtiments ont été réduits en cendres et complètement détruits par le feu. 14 familles sont sans abri, sans vêtements. Rien ou presque rien n'a pu être sauvé, à une heure surtout où les habitants de Saint-Julien se trouvaient dans les champs, le hameau étant à une distance d'environ trois kilomètres des autres hameaux de la commune. L'Impartial d'Annois dit qu'il ouvre une souscription.

— L'évêque de Saint-Flour est mort subitement, dans la matinée d'avant-hier à Marivaux, où il était en tournée pastorale. M^r Pierre-Antoine-Marie Lamoureux de Pompiégnac était né à Saint-Flour le 2 juillet 1802, et allait atteindre sa 75^e année. Il avait été nommé évêque le 4 juin 1857.

— UNE LETTRE DE MOYVAUX. — Nous trouvons dans le Figaro la lettre suivante adressée par le condamné à son défenseur :

Je vous remercie, d'avoir bien voulu prendre part à ma défense. Malgré que je n'ai pas voulu de défenseur, je suis content des résultats que vous avez obtenus. Vous avez dit la vérité comme si j'out parlé moi-même. J'ai donc ma femme que j'aurai du mourir car c'est bien elle qui m'a conduit où je suis. Elle était bien réellement complice, c'est pour quoi aujourd'hui qu'elle se sert de faux témoins, et elle ment avec audace, si j'aurais voulu me débarrasser d'un témoin gênant comme on l'a prétendu cela m'était facile. Mais comme je n'étais pas méfiant ni méfiant je suis tombé dans le piège que l'on m'a tendu. J'ai ma femme et mes enfants et je ne pouvais pas aimer autre chose; je regrette d'avoir fait de pareilles fautes, mais il n'est plus temps et j'aurai beaucoup de peine à surmonter ces ennuis depuis si longtemps gravés dans ma tête.
Adeux monsieur,
Paris, le 17 mai 1877.

— Un journal de St.-Louis (Missouri) annonce qu'un agent de la police française, vient d'arrêter, près des Montagnes-Rocheuses, un Français nommé Basse, accusé d'avoir assassiné à Paris une jeune fille qui avait été sa maîtresse. Basse aurait commis en outre des détournements au préjudice d'une importante maison de commerce de Bordeaux, Basse ne s'était pas contenté de mettre l'océan entre sa personne et la justice française, il avait franchi presque tout le continent américain pour aller s'enfouir dans une bourgade du Colorado. Mais les steamers, les chemins de fer et le télégraphe ont supprimé les distances. Le fable inventée par Jules Verne dans le Tour du Monde n'est plus seulement vraisemblable, elle est devenue une réalité. Il n'est plus d'asile, fut-ce aux extrémités de la terre, pour les criminels fugitifs. (Droit.)

— On écrit de Paris : « Nous n'étonnerons personne en disant que les rapports forcés qui existaient entre la Maréchale et M^{me} Jules Simon, présidente du conseil, étaient des plus froids et des plus tendus; un fait récent avait encore augmenté l'antipathie de la duchesse de Magenta pour la femme du ministre de l'intérieur. On sait que M^{me} Jules Simon avait intenté un procès en diffamation, au Suffrage universel, des Charentais, qui avait réitéré une anecdote qui a été racontée vingt fois dans les journaux de Paris. La plaignante a obtenu du tribunal la somme relative de dommages intérêts, la Maréchale avait payé ces M^{me} Simon, qui est très riche, abandonnerait ces 2,500 francs, au profit des pauvres ou d'un asile quelconque. Pas du tout ! M^{me} Simon les a tout simplement mis dans sa poche.
— La direction générale des eaux a fait afficher dans Paris un tableau indicatif des époques et de la durée du chômage des canaux et des rivières qui mettent en communication Paris, le nord de la France et la Belgique. Il résulte de ce tableau que le chômage commencera le 1^{er} juillet prochain, sur les cours d'eau du bassin de la Sambre, et qu'il s'étendra ensuite successivement aux autres cours d'eau jusqu'au 17 octobre.
Le canal de la Villette n'aura pas de chômage.
Sur le canal Saint-Denis, le chômage durera quinze jours, du 28 juillet au 12 août.
— UNE FEMME CUITE DANS UN BAIN. — Il vient de se passer à Pau, à l'asile des aliénés de cette ville un accident qui a occasionné la mort d'une pauvre folle dans des conditions épouvantables.
Nos lecteurs n'ignorent pas que les fous sont attachés quand ils prennent un bain.
La folle en question était dans une baignoire d'eau glacée, et comme elle poussait des cris épouvantables, se plaignant avec raison de la froideur de l'eau une surveillante s'approcha d'elle et tourna le robinet à l'eau chaude; puis, entendant dans une place voisine, des folles qui faisaient du tapage, elle s'y rendit.
Quand elle revint — le robinet d'eau chaude n'ayant cessé de couler — la pauvre folle était littéralement bouillie. Son corps formait un amas de chairs pendantes et calcinées, et c'est dans les plus horribles souffrances que la malheureuse a dû rendre le dernier soupir.

LES MENUS BOURGEOIS
Samedi 26 mai.
(maigre)
Potage à l'oseille
Grenouille à la poilette
Alose à la française
Salade de concombre
Fèves de marais à la crème
Crème au citron
L'alois à la française. Après avoir préparé votre alois sans l'écailleur, vous le faites cuire dans un court bouillon. Lorsqu'il est presque cuit, vous y ajoutez votre poissarde au feu, de telle façon que le poisson garde sa chaleur; pendant ce temps, faites rissolez dans le beurre: pommes nouvelles et des croûtons Reines, faites égoutter votre alois et servez dans une serviette, en garnissant avec vos croûtons et vos pommes. Accompagnez d'une sauce hollandaise.

Logogriphe
Mon premier est admiratif,
Mon second est indicatif,
L'un adjectif, l'autre adjectif,
Et mon tout est un locatif
Où végète un seigneur oisif,
Quoiqu'il se dise bien actif.
Pour être plus récréatif,
Décomposons mon substantif.
Voyons d'abord, maître attentif,
Qui pourtant écoute tout attentif
Chaque voyageur apprenantif,
Un certain mets fort tentantif
Qu'on pêche en un fleuve hâtif;
Un patriarcal primitif
Que trop de vin rendit lascif.
Sa femme resta comme un rû,
Car son cœur à Dieu fut rûti;
Un mot, en deux sens expressif,
Heur, malheur significatif;
Or, devinez, Jacques Rosbif.

NOUVELLES DU MATIN

Une triste nouvelle est arrivée à Paris aujourd'hui.
Le fils de M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur de France à Berlin, officier de marine, aide de camp du gouverneur, est mort subitement à Cayenne au moment où il allait s'embarquer sur le navire qui devait le ramener en France.

Berlin, 24 mai.
La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que le prince de Bismarck prolongera probablement son séjour à Berlin jusqu'à la fin de la semaine.
Elle ajoute: Quoique aucune des questions pendantes n'ait amené le chancelier à Berlin, sa présence contribuera cependant à amener une entente sur certaines questions importantes. Elle dit que le chancelier se félicite que son passage ait lieu au moment où sa présence a une immense valeur.
La nouvelle annonçant de fréquents conseils de ministres n'est pas fondée. L'empereur a reçu M. de Bismarck seul. Le chancelier n'a pas encore réuni les ministres.

Paris, le 17 mai 1877.
— Un journal de St.-Louis (Missouri) annonce qu'un agent de la police française, vient d'arrêter, près des Montagnes-Rocheuses, un Français nommé Basse, accusé d'avoir assassiné à Paris une jeune fille qui avait été sa maîtresse. Basse aurait commis en outre des détournements au préjudice d'une importante maison de commerce de Bordeaux, Basse ne s'était pas contenté de mettre l'océan entre sa personne et la justice française, il avait franchi presque tout le continent américain pour aller s'enfouir dans une bourgade du Colorado. Mais les steamers, les chemins de fer et le télégraphe ont supprimé les distances. Le fable inventée par Jules Verne dans le Tour du Monde n'est plus seulement vraisemblable, elle est devenue une réalité. Il n'est plus d'asile, fut-ce aux extrémités de la terre, pour les criminels fugitifs. (Droit.)

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du Journal Officiel d'aujourd'hui :
Le loi autorisant le département du Loiret à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses d'intérêt départementales.
Le loi fixant les nouvelles limites des communes du Bourget, de Duguy, de la Courneuve et de Drancy (Seine).
Décrets créant le service de la presse en direction et nommant le directeur de la presse.
Arrêté nommant le directeur des journaux officiels.
Arrêté nommant le chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Narducci, le jeune attaché au consulat d'Italie à Marseille, accusé d'avoir assassiné un de ses collègues, vient d'être jugé par la Cour d'assises d'Aix.
Reconnu non coupable, il a été acquitté.

Le service de la presse est érigé en direction.
M. Lavedan, ancien préfet est nommé directeur de la presse.
M. Edmond Villetard, est nommé directeur de la rédaction des Journaux officiels, en remplacement de M. Henry Aron.

M. Edouard Decoux-Lagoutte, substitué du procureur de la République à Aubusson, a été nommé chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Paris, 25 mai.
Conseil municipal de Paris. — Séance du 24 mai :
Le Conseil approuve l'avant-projet de la dérivation de la source de Cocheppies, dans la vallée de la Vanne, pour compléter l'alimentation en eau de source des bas quartiers de Paris, dépense évaluée à 1,850,000 francs.
Est ordonné l'impression d'un rapport concluant à l'adoption d'un projet de vote pour la préparation d'un programme de mise au concours de la crémation des cadavres.

M. Asseline dit que les élèves de l'école laïque communale de la rue de Montmorency, chantent pendant les récréations, l'hymne du Sacré-Cœur : Sauvez Rome, sauvez la France ! Il s'étonne que ce chant soit toléré dans une école de la ville.
M. le préfet prend note du fait signalé, et, s'il y a infraction à la loi, le Conseil départemental de l'instruction publique statuera.

M. Asseline désire proposer un ordre du jour; mais M. le préfet dit que le conseil, à peine de nullité, ne peut voter cet ordre du jour. M. Engelhard demande si le directeur de l'enseignement primaire, présent à la séance, ne pourrait pas fournir quelques renseignements. M. le préfet répond qu'il n'autoriserait cette communication qu'à titre de simple renseignement. En présence de cette réserve, M. Asseline renonce aux explications demandées.

M. Cleray dit que, dans l'école de la rue du Sentier, les élèves sont menacés de punition s'ils ne versent, entre les mains du maître, une somme de vingt-cinq centimes, par tête, pour l'œuvre des petits chinois. M. le préfet provoquera une enquête.

On lit dans le Soleil :
« Le relâchement qui s'était introduit sous le précédent ministère dans toutes les régions de l'administration du pays, rend nécessaire une réforme du haut personnel des agents départementaux du pouvoir exécutif.
« Nous sommes certains que toute cette réforme ne sera inspirée que par l'amour de la France et par le sentiment du patriotisme, dans l'intérêt social et non en vue du succès particulier d'une fraction spéciale du parti conservateur.
« La République française publie une lettre du général Bartheud, adressée à un député, relative aux allocations attribuées aux officiers retraités faisant partie du personnel administratif permanent et soldé de l'armée territoriale.
« Dans cette lettre le ministre de la guerre dit :
« En égard aux réclamations des officiers en retraite, qui me paraissent justifiées à un certain point fondées, j'ai l'hon-

NOUVELLES DU MATIN

Une triste nouvelle est arrivée à Paris aujourd'hui.
Le fils de M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur de France à Berlin, officier de marine, aide de camp du gouverneur, est mort subitement à Cayenne au moment où il allait s'embarquer sur le navire qui devait le ramener en France.

Berlin, 24 mai.
La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que le prince de Bismarck prolongera probablement son séjour à Berlin jusqu'à la fin de la semaine.
Elle ajoute: Quoique aucune des questions pendantes n'ait amené le chancelier à Berlin, sa présence contribuera cependant à amener une entente sur certaines questions importantes. Elle dit que le chancelier se félicite que son passage ait lieu au moment où sa présence a une immense valeur.
La nouvelle annonçant de fréquents conseils de ministres n'est pas fondée. L'empereur a reçu M. de Bismarck seul. Le chancelier n'a pas encore réuni les ministres.

Paris, le 17 mai 1877.
— Un journal de St.-Louis (Missouri) annonce qu'un agent de la police française, vient d'arrêter, près des Montagnes-Rocheuses, un Français nommé Basse, accusé d'avoir assassiné à Paris une jeune fille qui avait été sa maîtresse. Basse aurait commis en outre des détournements au préjudice d'une importante maison de commerce de Bordeaux, Basse ne s'était pas contenté de mettre l'océan entre sa personne et la justice française, il avait franchi presque tout le continent américain pour aller s'enfouir dans une bourgade du Colorado. Mais les steamers, les chemins de fer et le télégraphe ont supprimé les distances. Le fable inventée par Jules Verne dans le Tour du Monde n'est plus seulement vraisemblable, elle est devenue une réalité. Il n'est plus d'asile, fut-ce aux extrémités de la terre, pour les criminels fugitifs. (Droit.)

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du Journal Officiel d'aujourd'hui :
Le loi autorisant le département du Loiret à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses d'intérêt départementales.
Le loi fixant les nouvelles limites des communes du Bourget, de Duguy, de la Courneuve et de Drancy (Seine).
Décrets créant le service de la presse en direction et nommant le directeur de la presse.
Arrêté nommant le directeur des journaux officiels.
Arrêté nommant le chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Narducci, le jeune attaché au consulat d'Italie à Marseille, accusé d'avoir assassiné un de ses collègues, vient d'être jugé par la Cour d'assises d'Aix.
Reconnu non coupable, il a été acquitté.

Le service de la presse est érigé en direction.
M. Lavedan, ancien préfet est nommé directeur de la presse.
M. Edmond Villetard, est nommé directeur de la rédaction des Journaux officiels, en remplacement de M. Henry Aron.

M. Edouard Decoux-Lagoutte, substitué du procureur de la République à Aubusson, a été nommé chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Paris, 25 mai.
Conseil municipal de Paris. — Séance du 24 mai :
Le Conseil approuve l'avant-projet de la dérivation de la source de Cocheppies, dans la vallée de la Vanne, pour compléter l'alimentation en eau de source des bas quartiers de Paris, dépense évaluée à 1,850,000 francs.
Est ordonné l'impression d'un rapport concluant à l'adoption d'un projet de vote pour la préparation d'un programme de mise au concours de la crémation des cadavres.

M. Asseline dit que les élèves de l'école laïque communale de la rue de Montmorency, chantent pendant les récréations, l'hymne du Sacré-Cœur : Sauvez Rome, sauvez la France ! Il s'étonne que ce chant soit toléré dans une école de la ville.
M. le préfet prend note du fait signalé, et, s'il y a infraction à la loi, le Conseil départemental de l'instruction publique statuera.

M. Asseline désire proposer un ordre du jour; mais M. le préfet dit que le conseil, à peine de nullité, ne peut voter cet ordre du jour. M. Engelhard demande si le directeur de l'enseignement primaire, présent à la séance, ne pourrait pas fournir quelques renseignements. M. le préfet répond qu'il n'autoriserait cette communication qu'à titre de simple renseignement. En présence de cette réserve, M. Asseline renonce aux explications demandées.

M. Cleray dit que, dans l'école de la rue du Sentier, les élèves sont menacés de punition s'ils ne versent, entre les mains du maître, une somme de vingt-cinq centimes, par tête, pour l'œuvre des petits chinois. M. le préfet provoquera une enquête.

On lit dans le Soleil :
« Le relâchement qui s'était introduit sous le précédent ministère dans toutes les régions de l'administration du pays, rend nécessaire une réforme du haut personnel des agents départementaux du pouvoir exécutif.
« Nous sommes certains que toute cette réforme ne sera inspirée que par l'amour de la France et par le sentiment du patriotisme, dans l'intérêt social et non en vue du succès particulier d'une fraction spéciale du parti conservateur.
« La République française publie une lettre du général Bartheud, adressée à un député, relative aux allocations attribuées aux officiers retraités faisant partie du personnel administratif permanent et soldé de l'armée territoriale.
« Dans cette lettre le ministre de la guerre dit :
« En égard aux réclamations des officiers en retraite, qui me paraissent justifiées à un certain point fondées, j'ai l'hon-

neur de vous informer que j'ai l'intention de déposer très-prochainement un projet de loi proposant la modification des articles 18 et 53 de la loi du 13 mars 1875, afin de tenir compte des services rendus par les officiers avant leur admission à la retraite.»

Petite bourse du soir.
3 0/0, 68.90. 85. 77 1/2. 95.
5 0/0 103.85. 77 1/2. 92 1/2. 95.
Turc, 8.15. 20.
Egypte 180.62. 180. 185.25.
Italien 64.95. 85. 95.
Chemins, 268. 267.50. 268.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

La guerre d'Orient.
Constantinople, 24 mai.
Des dépêches d'Erzeroum annoncent que l'aile gauche de l'armée russe s'étend vers le sud.
Des escarmouches entre les avant-postes sont signalées du côté de Van.
Les Persans forment, à Selmas, un camp d'observation de 10,000 hommes d'infanterie et de 200 hommes de cavalerie.
La correspondance télégraphique privée, échangée à l'intérieur de la Turquie d'Europe, n'est plus autorisée qu'en langue turque.
Constantinople, 24 mai.
Il y avait, à Ardahan, 12 bataillons d'infanterie et 92 canons, dont 25 Krupp.
Le gouvernement a vivement blâmé le commandant d'Ardahan d'avoir abandonné la place, sans une résistance suffisante.
Constantinople, 24 mai soir.
Les Russes seraient arrivés à Oite et marcheraient de divers points sur Erzeroum.
L'aile gauche de l'armée russe paraît avoir pour objectif la vallée de l'Euphrate.
Athènes, 24 mai.
La présence de la flotte anglaise au Pirée est considérée comme un moyen de pression employé par l'Angleterre pour assurer la neutralité de la Grèce.
Malgré cette pression et malgré les préférences pacifiques du gouvernement hellénique, on ne croit pas que celui-ci puisse résister au courant d'opinion publique qui le pousse à déclarer la guerre aux Turcs.
Le gouvernement augmente le nombre des troupes massées sur la frontière turque et active ses préparatifs de guerre.
L'assemblée crétoise a réclamé des garanties pour l'amélioration de la loi organique. Elle attend la réponse de la Turquie.
Toulon, 24 mai.
Une explosion vient d'avoir lieu dans les ateliers d'artifice de la marine. Trois ouvriers ont été blessés, dont un mortellement.
Ottawa, 24 mai.
Le bureau de l'agriculture fait des préparatifs pour la représentation du Canada, à l'Exposition universelle de Paris. Il a obtenu une espace de 40,000 pieds dans le grand bâtiment de l'exposition. Le gouvernement a l'intention de pourvoir gratuitement au transport des vitrines d'étalage.
Madrid, 24 mai.
Congrès. — Le ministre de l'intérieur répondant à une interpellation, déclare que le gouvernement a fait incarcérer des officiers en demi solde, accusés de conspirer contre l'ordre public, aucun désordre toutefois n'a eu lieu. Il ajoute que des sous-officiers de l'armée auxquels il avait été fait, des propositions ont dévoilé la trame du complot. Le ministre voit, en cela, une preuve du bon esprit qui règne dans l'armée.
La Chambre commence la discussion du budget.
Madrid, 24 mai, 7 heures.
En parlant à la chambre, des conspirateurs qui essayent de lutter contre la force publique le ministre de l'intérieur a fait allusion aux amis de M. Zorilla républicain fédéral.
On assure que parmi les personnes arrêtées se trouve un général de brigade appartenant au parti radical avancé.

L'Agence Havas reçoit de l'ambassade d'Espagne la communication suivante :
« Madrid, 24 mai, 3 h. 40 soir.
« Cette nuit ont été arrêtés quelques conspirateurs qui cherchaient à troubler l'ordre public par d'odieuses attentats. Leurs projets étaient insensés; les coupables sont des gens obscurs appartenant au parti cantonaliste. Ils ont été déferés aux tribunaux ainsi que les documents saisis qui prouvent leur culpabilité.»
Le journal La Nazione, de Florence, dans une lettre datée de Rome, le 18 mai, affirme que M^{me} la Maréchale de Mac-Mahon aurait fait parvenir au Vatican, à cette date du 18 mai, une lettre dans laquelle elle dit que la véritable et principale cause de la chute de M. Jules Simon est le démenti infligé publiquement au Saint-Père, et que la France catholique ne pouvait tolérer, dans la bouche du Président du Conseil des ministres.
Cette information, rédigée et propagée dans un but facile à deviner est, de tous points, inexacte.

DERNIÈRE HEURE

Constantinople, 25 mai.
La Chambre des députés a été envahie, dans la journée d'hier, par une foule de citoyens demandant la mort du général qui a livré Ardahan, et invitait en même temps le gouvernement, à avoir toute la sollicitude possible pour l'armée d'Asie.

La Chambre a voté un ordre du jour

exprimant la confiance de l'empire dans le Sultan, et appuyant la demande du peuple, touchant la sollicitude qu'il faut prodiguer à l'armée.
Constantinople, 25 mai, soir.
La Chambre demande que le gouvernement prenne des mesures, pour empêcher le renouvellement du désastre d'Ardahan.
La tumulte est indescriptible.
La manifestation des Sofias continue.
L'état de siège est proclamé à Constantinople.
La force publique est autorisée à exécuter, sans jugement, tout individu suspect.
Moukhar-Pacha a été battu dans les défilés d'Erzeroum.
Kissingen, 25 mai.
Le prince de Bismarck est arrivé ici.

CARTE DU THEATRE DE LA GUERRE

Pour permettre à nos lecteurs de suivre les opérations militaires, nous tenons à leur disposition, moyennant 75 centimes une carte du théâtre de la guerre, dressée avec le plus grand soin par la maison Lassally.

BULLETIN FINANCIER

On nous écrit de Paris, le 24 mai 1877 :
Sur un escompté aujourd'hui 28,000 francs de 3 0/0 et 2,000 francs de 5 0/0 et l'on a fait acheter par les recettes générales 15,000 francs de 3 0/0 et 62,500 francs de 5 0/0.
Les Consolidés anglais ont gagné 1/2 point 0/0 et les Bourses Allemandes sont en contrepoids faibles.
Le 3 0/0 a fini à 69.7 1/2, après avoir fait, comme cours extrêmes, 68.95 et 69.40.
Le 5 0/0, qui avait débute à 103.92 1/2, s'est élevé à 104.35, pour revenir à 104.2 1/2 en clôture.
Le 0/0 Italien finit à 65.45 les autres valeurs ont subi des fluctuations analogues.

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme à Paris
Société Anonyme, capital : 4,500,000
ACTIF
Rentes sur l'Etat français 2,246,896,300 33
Effets échus hier à recevoir ce jour 109,974 69
Portefeuille (Commerce) 223,442,204 32
Paris 60,000,000 00
Bons du Trésor 338,845,900 00
Portefeuille des succursales :
Effets sur places 260,738,728 00
Avances sur lingots et monnaies 11,248,000 00
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales 3,233,800 00
Avances sur effets publics français 34,472,900 00
Avances sur effets publics français dans les succursales 24,748,880 00
Avances sur actions et obligations des chemins de fer 19,180,100 00
Avances sur obligations des chemins de fer dans les succursales 15,045,600 00
Crédit foncier 1,504,700 00
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales 838,300 00
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857) 60,000,000 00
Rente de (Loi du 17 mai 1834) 10,000,000 00
la réserve (Ex-banques dépr.) 2,980,750 14
Rentes disponibles 76,313,613 82
Rente immobilisée (loi du 9 juin 1857) et compris 9,125,000 00 de la réserve 100,000,000 00
Hôtel et mobilier de la Banque 4,000,000 00
Immeubles des succursales 5,330,421 00
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales 2,495,172 17
Emploi de la réserve spéciale 17,694,209 97
Divers 33,414,120 39
3,492,823,835 33

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

Situation au 24 mai 1877, au matin
ACTIF
Argent monnayé et lingots à Paris dans les succursales 2,246,896,300 33
Effets échus hier à recevoir ce jour 109,974 69
Portefeuille (Commerce) 223,442,204 32
Paris 60,000,000 00
Bons du Trésor 338,845,900 00
Portefeuille des succursales :
Effets sur places 260,738,728 00
Avances sur lingots et monnaies 11,248,000 00
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales 3,233,800 00
Avances sur effets publics français 34,472,900 00
Avances sur effets publics français dans les succursales 24,748,880 00
Avances sur actions et obligations des chemins de fer 19,180,100 00
Avances sur obligations des chemins de fer dans les succursales 15,045,600 00
Crédit foncier 1,504,700 00
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales 838,300 00
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857) 60,000,000 00
Rente de (Loi du 17 mai 1834) 10,000,000 00
la réserve (Ex-banques dépr.) 2,980,750 14
Rentes disponibles 76,313,613 82
Rente immobilisée (loi du 9 juin 1857) et compris 9,125,000 00 de la réserve 100,000,000 00
Hôtel et mobilier de la Banque 4,000,000 00
Immeubles des succursales 5,330,421 00
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales 2,495,172 17
Emploi de la réserve spéciale 17,694,209 97
Divers 33,414,120 39
3,492,823,835 33

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS à trois mois.
compte.
Amsterdam 205 1/8 à 200 5/8 à 4 1/2
Anvers 181 1/2 à 176 1/2 à 5 1/2
Bruxelles 484 à 484 à 1 1/2
Londres 253 1/2 à 253 1/2 à 1 1/2
Paris 100 à 100 à 0
Saint-Petersbourg 275 1/2 à 265 1/2 à 1 1/2
A court terme
Amsterdam 205 1/8 à 200 5/8 à 4 1/2
Anvers 181 1/2 à 176 1/2 à 5 1/2
Bruxelles 484 à 484 à 1 1/2
Londres 253 1/2 à 253 1/2 à 1 1/2
Paris 100 à 100 à 0
Saint-Petersbourg 275 1/2 à 265 1/2 à 1 1/2

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS à trois mois.
compte.
Amsterdam 205 1/8 à 200 5/8 à 4 1/2
Anvers 181 1/2 à 176 1/2 à 5 1/2
Bruxelles 484 à 484 à 1 1/2
Londres 253 1/2 à 253 1/2 à 1 1/2
Paris 100 à 100 à 0
Saint-Petersbourg 275 1/2 à 265 1/2 à 1 1/2
A court terme
Amsterdam 205 1/8 à 200 5/8 à 4 1/2
Anvers 181 1/2 à 176 1/2 à 5 1/2
Bruxelles 484 à 484 à 1 1/2
Londres 253 1/2 à 253 1/2 à 1 1/2
Paris 100 à 100 à 0
Saint-Petersbourg 275 1/2 à 265 1/2 à 1 1/2

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS à trois mois.
compte.
Amsterdam 205 1/8 à 200 5/8 à 4 1/2
Anvers 181 1/2 à 176 1/2 à 5 1/2
Bruxelles 484 à 484 à 1 1/2
Londres 253 1